

REUNION du 17 Novembre 2011 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 08.11.2011

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) - M. RAYNAL Michel et M. ROSETE Marie (Monmadalés) - M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) - M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) – M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAILLE Nadine (St Germin de Labarde) – M. SIMON Gérard et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde).

Représentés : M. DUMON Patrick par M. LEPLUS Julien (Faux)

Absents : M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Compte Rendu de la réunion du 13 Octobre 2011

Approuvé à l'unanimité.

10.1- Objet : Marché Collecte des ordures ménagères : Attribution du marché.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération en date du 08 septembre 2011 de la CCPI décidant de lancer de lancer un marché pour la collecte des ordures ménagères,

Vu la consultation pour le marché correspondant lancé dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en date du 23 septembre 2011, avec une remise des offres fixée le 04 novembre 2011,

Vu les différentes propositions transmises,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis, réunie les 09 et 16 novembre 2011 analysant l'ensemble des dossiers reçus,

La proposition de l'entreprise **SITA SUEZ Agence Dordogne** domiciliée ZAE Landry II 24750 Boulazac, a été retenue, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour le prix des prestations, 20 % pour la formule de révision et 20 % pour la valeur technique et l'adéquation de l'offre à la demande de la communauté), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le coût de la prestation proposée est de **126 831.64 € TTC** en retenant les options 2 et 3.

Le contrat passé est de 3 ans avec effet au 1^{er} janvier 2012 et reconduction expresse de 1 an renouvelable une fois.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** du choix de la commission d'appel d'offres,

- **Autorise** le Président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation de ce marché avec l'entreprise attributaire,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits en section de fonctionnement du budget principal de la CCPI,
- **Donne** pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Concernant le nettoyage des containers, la CCPI se propose de recenser l'ensemble des containers présents sur les communes ainsi que ceux du SVS pour les inclure dans la tournée de nettoyage (un avenant sera à prévoir avec la société).

TEOM : M. Castagner évoque le problème des résidences secondaires et vacantes. Information va être prise auprès du Centre des impôts.

Monsieur LEGAL préparera pour début 2012 le tableau des taux par commune et donnera une information sur la mise en place de la taxe et sur le principe d'exonération sur la gazette.

10.2 - Objet : Renouvellement du contrat CNP.

Monsieur le Président explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2012.

10.3 - Objet : Emploi et reclassement des personnes handicapées : Convention d'adhésion et d'exécution avec le Centre de Gestion de la Dordogne.

Vu la compétence tourisme de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois,

Monsieur le Président rappelle qu'un agent a été employé au sein de l'Office de Tourisme dans le cadre d'emploi CUI/CAE ; cet agent étant reconnu travailleur handicapé, le Centre de Gestion de la Dordogne propose à la CCPI la signature d'une convention d'adhésion pour l'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement professionnel, le CDG étant lui-même affilié avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention d'adhésion avec le centre de gestion de la Dordogne,
- Accepte les termes de la convention d'exécution définissant les modalités d'intervention du centre de gestion de la Dordogne,
- Autorise le Président à signer les conventions d'adhésion et d'exécution avec le centre de gestion de la Dordogne,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

10.4 - Objet : PDIPR – Convention de servitude de passage sur le pourtour de la retenue de la Nette.

Vu la délibération du 06 mai 2010 de la communauté de communes du pays Issigeacois décidant de s'inscrire dans une démarche de qualité pour la mise en place de son réseau intercommunal de circuits de randonnée,

Vu la proposition de boucle sur la commune de Monmarvès, le Président rappelle qu'il a sollicité le Syndicat qui gère la retenue de la Nette, afin d'envisager la possibilité d'inclure une partie du pourtour de la retenue de la Nette dans ce projet de chemins,

Vu la délibération favorable du syndicat en date du 15 septembre 2011,

Considérant que le syndicat a décidé de conclure une convention de servitude de passage (pédestre et cycliste) sur le pourtour de la retenue de la Nette avec la CCPI,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte de la convention de servitude de passage rédigée par le Syndicat,
- Accepte les termes de cette convention,
- Autorise le Président à signer la convention avec l'Etablissement Public Intersyndical du bassin du Dropt,
- Donne pouvoir pour faire exécuter la présente délibération.

10.5 - Objet : Participation de la CCPI au salon Prov'Emploi.

Le 11 octobre dernier le salon Parisien Prov'Emploi a ouvert ses portes aux territoires ruraux.

Monsieur Legal rappelle que ce salon touche un public de franciliens désireux de changer de vie et de s'installer dans des agglomérations à taille humaine ainsi que dans des territoires ruraux : recherche d'une activité à reprendre ou à créer et/ou un emploi salarié en fonction de la structure familiale.

La CCPI a été associée à la démarche en coordination avec le service du développement territorial de l'ATD et du PGB,

Considérant qu'il y a lieu de participer financièrement à ce salon, à hauteur de 350.00 € par le biais d'une subvention au PGB,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Accepte la participation financière de la CCPI à hauteur de 350.00 € par le biais d'une subvention allouée au PGB,
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2011,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Legal informe l'assemblée que la Caisse Locale du Crédit agricole a décidé de financer à hauteur de 100.00 € la participation de la CCPI à ce salon, d'où un coût réel pour la CCPI de 250.00 €.

Le bilan du salon est distribué à l'ensemble des délégués. Une réunion de travail est prévue prochainement avec l'ensemble des partenaires pour faire le point sur tous les contacts.

Budget 2011 - Décision modificative.

Non nécessaire. Monsieur Legal fait le point sur la trésorerie en cours : 160 391.08 €. Prélèvement au profit du FNGIR : 30 356.00 €.

Questions diverses.

- SPANC : Monsieur Legal informe que 09 dossiers ont été retenus par l'Agence de l'Eau dans le cadre des opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif (07 sur la commune de Plaisance et 02 sur Conne de Labarde), 2 dossiers sont en cours d'instruction. L'aide est de 50 % maxi sur un montant de 7000.00 €.
- Commande de sel de déneigement : voir si des communes sont intéressées pour une commande groupée via la CCPI. Prix de la palette de 1 225 kg : 220.50 € TTC.
- Monsieur Labonne souhaiterait que la CCPI fasse la même démarche pour les achats de fournitures administratives et notamment l'achat de papier pour le 1^{er} semestre 2012 (MAPA pour l'ensemble des communes).
- Appel d'offres géomètre : Ouverture des plis le 02 décembre 2011 à 11 heures.
- Micro-signalétique : remise d'un questionnaire à l'ensemble des maires de la CCPI.
- M. Fricot, Président du SVS distribue les prévisions des effectifs 2011-2012 et rappelle aux communes qu'il est très important de bien déterminer le nombre d'élèves pour le maintien ou non de nos écoles.
- M. CASTAGNET, Président du SIAS indique que la période grand froid va commencer et lance un appel sur les capacités d'accueil des communes.
- SCOT : La délibération de la CCPI en date du 13 octobre dernier a été transmise au SYCOTEB. Une nouvelle proposition va nous être faite par le syndicat.
- SDCI : M. Castagner, indique que la Com Com de Sigoulès a demandé un amendement à la CDCI pour rester seule ou être rattachée à Bergerac. La CCPI concernée par cet amendement devra se positionner. Le Préfet semblerait prendre en compte les difficultés à fusionner et ne favorisera dans un premier temps que les fusions qui font consensus.
- Monsieur Pomedio rappelle que dans le cadre de sa carte communale, il a été question d'une étude complémentaire à savoir l'étude L.111.1.4. Monsieur le Maire pense qu'il aurait été judicieux de l'intégrer dans le marché pour le choix du géomètre dans le cadre du PDIPR.

Prochaine réunion : le 15 décembre 2011 à St Perdoux.

Fin de la séance : 22h20.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 13 Octobre 2011
10-1	Marché Collecte des Ordures Ménagères : Attribution du marché.
10-2	Renouvellement du contrat CNP pour l'année 2012
10-3	Convention d'adhésion au service emploi des personnes handicapées avec le centre de gestion.
10-4	Participation au salon Prov'Emploi le 11 octobre 2011 à Paris
10-5	Budget 2011 : Décisions modificatives.
	Questions diverses.

